



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2020-030

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 15    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

### FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chacune des deux taxes foncières pour l'année 2020,

DECIDE, à l'unanimité, de voter les taux suivants portés au cadre II de l'état 1259 intitulé «Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020», à savoir :

- taxe foncière (bâti)                      15,50 %
- taxe foncière (non bâti)                47,80 %

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

